

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 439

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 17

À l'alinéa 31, substituer à la référence :

« L. 4135-25 »

la référence :

« L. 4135-24 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur matérielle.